

PROCES-VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
26 février 2015 - 19 h 00 à la mairie
Salle du Conseil Municipal

Présents : MM SÉGNERÉ, ESQUIRO, FERRATO, SÉAS, MARTIN, DEJARDIN, JOLY-MARTINS, LASSERRE, OLALLA, PUJO, ROUILLON, TILHAC.

Ont donné procuration : Mme LARBRE à Mme ESQUIRO, M. DAUTAN à M. SÉGNERÉ, M. VERGÈS à M. PUJO.

Secrétaire de séance : Nicole ESQUIRO.

➔ Le compte-rendu du Conseil Municipal du 12 décembre 2014 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

- ☞ Projet groupe scolaire / périscolaire
- ☞ Compte-rendu commission scolaire/périscolaire
- ☞ Travaux
- ☞ Assainissement
- ☞ Diagnostic PAVE / ERP
- ☞ Budget 2015
- ☞ Contrat de Rivière du Haut Adour
- ☞ Soutien à la Poste de Bernac-Debat
- ☞ Elections départementales
- ☞ Médaille du travail des agents
- ☞ Modification convention de la salle des fêtes
- ☞ Questions diverses

☞ **PROJET GROUPE SCOLAIRE / PERISCOLAIRE :**

Les conseillers municipaux ont reçu l'état des travaux du projet du groupe scolaire / périscolaire simultanément à la convocation. Ce dossier contenait le plan financier et les travaux des prescriptions techniques.

Le projet se chiffre à 2 160 045,55 € H.T. (2 592 054,66 € T.T.C.).

La demande de subvention au titre de la DETR à hauteur de 70 % a été déposée grâce à l'aide de l'ADAC. La participation demandée au conseil départemental est identique à celle du conseil régional, soit un montant de 100 000 € pour chacune de ces collectivités. La commune devra autofinancer le projet pour 832 000 € TTC.

Le projet du groupe scolaire / périscolaire est éligible et considéré comme prioritaire.

L'appel d'offres pour le concours de l'architecte ne sera lancé qu'après acceptation du financement par les services de la préfecture. Cette dépense prévisionnelle d'investissement sera inscrite au budget pour 30 000 €.

Lors des prochaines réunions du conseil municipal, un point sera réalisé pour suivre l'avancée de ce dossier. L'A.D.A.C. sera également conviée pour expliquer des éléments du dossier, notamment le phasage,

☞ COMPTE-RENDU COMMISSION SCOLAIRE/PERISCOLAIRE :

****Réforme des rythmes scolaires :**

La formule choisie par la municipalité s'avère être la plus compliquée à gérer : organisation, animateurs, activités, ...

Dès la rentrée scolaire 2015/2016, les temps d'activités périscolaires pourraient être mis en place sur 3 jours au lieu de 4 et pendant 1h00 au lieu de ¾ heure. Les T.A.P. du vendredi (fréquentation hebdomadaire la plus basse) pourraient être abandonnés et remplacés par de la garderie.

De plus, le Projet Educatif Territorial (P.ED.T.) ayant été réalisé pour une année doit être remanié et impliquera davantage les enseignants des deux écoles.

****Restaurant scolaire :**

A l'initiative des délégués des parents d'élèves, une enquête de satisfaction réalisée auprès des enfants ainsi que la présence des parents d'élèves ont montré que les repas fournis par le prestataire Elior se dégradent progressivement.

De ce fait, les membres du conseil municipal envisagent un changement de prestataire dès la rentrée scolaire 2015/2016 et demandent la dénonciation de cette convention à titre conservatoire avant le prochain conseil d'école élémentaire.

Une consultation qui impliquera les parents d'élèves, sera lancée auprès de 3 ou 4 prestataires. Pour mémoire, il est rappelé que le prix moyen du repas est de 3,30 € (hors charges du personnel, activités, ...) et que le prix du repas payé par les familles est de 3,50 €.

☞ TRAVAUX :

Point sur l'avancée des travaux :

- La réfection de la voirie au lotissement des Chanterelles n'a pas pu avancer rapidement pour cause d'intempéries.
- Le chemin du Puyoulet sera refait en gravier.
- Les dos d'âne de la rue de l'agriculture ont été faits.
- Le grillage et le portillon ont été posés à l'école maternelle.
- Le portail a été posé à l'entrée de la cour nord de la mairie.
- Au stade de foot, la clôture au niveau de la rampe est en cours de réalisation.
- La réalisation de l'écluse (rue de la Gespe / rue Bellevue) sera financée en intégralité par le syndicat mixte de la Gespe dont le président est monsieur Gérard Boube. Les travaux en rives peuvent débuter début avril 2015. Didier Séas tiendra la municipalité informé de l'avancée du dossier.

Suite aux intempéries de ces derniers jours, le lac situé à l'entrée des lotissements s'évacue sur la route. Compte tenu du danger (proximité d'un transformateur électrique, circulation importante, ...), une entreprise a été contactée pour établir un devis. La dépense sera proposée en investissement du budget 2015.

Méthodologie de travail services techniques / commission « travaux » :

Dorénavant, les employés des services techniques effectueront à tour de rôle, tous les lundis,

un relevé hebdomadaire des travaux qu'ils communiqueront à Didier Séas, adjoint au Maire. Puis, la commission des travaux avisée décidera des priorités qui seront attribuées à ces tâches.

Toutefois, dans le cas où des élus s'apercevraient de réparations à effectuer, il leur est demandé de les notifier par mail à Didier Séas ou à Michel Olalla.

Monsieur l'adjoint au Maire précise qu'il a fait une modification dans la constitution des équipes techniques, à savoir qu'ils travailleront en binômes : Bernard Dulac et Sylvain Abadie, Thierry Cazenave et Thierry Condou.

Enfouissement des lignes électriques :

Les travaux sont prévus entre septembre et novembre 2015 sur la RD 935 entre le poteau situé à l'angle du « jardin de léa » jusqu'au feu tricolore.

La fibre optique :

La Déclaration d'Intention de Commencement des Travaux (D.I.C.T.) a été reçue en mairie. Le conseil départemental tirera la fibre de la zone Kennedy à Tarbes jusqu'à la rue Saint Honoré.

Travaux rue de l'agriculture :

Les chemins piétonniers prévus seront subventionnés par le FAR 2015.

Réhabilitation place des ormeaux :

Raymond Vergès indique qu'il attend le devis du pré-projet sommaire de la place.

Salle polyvalente :

Louis Martin rappelle la problématique du carrelage de la salle : près d'1/3 des carreaux posés sonnent creux.

L'assurance Allianz, assureur de la commune de Horgues, préconise un règlement amiable en convoquant le carreleur et l'architecte. Si aucun accord n'est trouvé, les assureurs de chaque partie régleront alors le litige.

ASSAINISSEMENT :

Le bureau d'études Prima groupe en est à sa phase d'étude. Il évalue les pistes pour la remise en état de la station d'épuration et le réseau, et calcule l'impact que pourrait avoir le branchement de Horgues sur les communes de Laloubère, Odos, Momères et Tarbes. La commune d'Odos annonce toutefois que son réseau est en partie poreux...

Monsieur le Maire indique qu'une décision importante sera à prendre sur le prix de l'eau car il est nécessaire de prévoir des compensations en vue des travaux de réhabilitation de l'assainissement. En effet, la commune ne pourra pas supporter à elle seule ces coûts et ils ne devront pas non plus forcément être supportés par la population.

Monsieur le Maire informe qu'il n'a pas d'informations particulières à fournir sur l'avancée de ce dossier et réitère sa demande d'aide auprès des membres de l'assemblée. Il précise à nouveau que vu l'état du réseau sur la commune de Horgues, la municipalité ne doit plus attendre et doit faire avancer les travaux.

La convention signée avec l'entreprise Veolia Eau arrive à échéance pour la station d'épuration. La rémunération trimestrielle sera moins onéreuse pour la commune car le nombre de passage de caméras dans les réseaux a été diminué. Il indique également que le traitement des boues est également un sujet prioritaire. Monsieur le Maire demande au conseil

municipal s'ils souhaitent lancer un nouveau marché avec d'autres prestataires. L'assemblée délibérante refuse.

☞ **DIAGNOSTIC PAVE/ERP :**

Pour mémoire, un appel d'offres groupé a été lancé par la communauté de communes Gespe-Adour-Alaric concernant les Etablissements Recevant du Public dits E.R.P. (bâtiments publics) et le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie dit P.A.V.E. (cheminement piétonnier, voirie). Les objectifs de mise en conformité sont fixés pour les E.R.P. en 2018 et pour le PAVE en 2020.

Le bilan fait état que rien n'est aux normes d'accessibilité tant sur les E.R.P. que sur le P.A.V.E. : portes à changer dans les bâtiments, bitume dans les allées du cimetière, ... De multiples décisions qui resteront à la commission « sécurité » à analyser à l'appui de documents chiffrés dont ils seront destinataires.

Fin septembre 2015, il faudra remettre aux services de la préfecture l'échéancier du plan de réalisation de la mise en conformité.

Dans le cadre de leurs prestations, les services de l'ADAC sont compétents pour nous aider et notamment, dans les démarches en cas d'impossibilité de réalisation de certains travaux.

D'ores et déjà, les membres du conseil municipal se questionnent sur la compatibilité de certaines opérations en cours : le chemin piétonnier et l'enfouissement des lignes. Louis Martin, conseiller municipal délégué, vérifiera ces points.

☞ **BUDGET 2015**

La commission « finances » se réunira prochainement pour établir les orientations budgétaires pour l'année 2015. Dans ce but, Nicole Esquiro demande de lui notifier les propositions à voter et de prévoir une enveloppe « tous travaux ».

****Dotation Globale Forfaitaire (D.G.F.) :**

L'association des Maires de France (A.M.F.) propose sur son site un simulateur des baisses pour les années à venir de la dotation globale forfaitaire. Nicole Esquiro, adjointe au Maire en charge des finances, interpelle sur les montants non négligeables de ces baisses.

****Budget annexe « centre de loisirs et périscolaire » :**

Pour faire suite aux préconisations émises par la Caisse d'Allocations Familiales lors de la reprise en gestion communale au 1^{er} janvier 2012 des services périscolaires et extrascolaires, afin de permettre une meilleure lisibilité budgétaire et des simplifications administratives, les membres du conseil municipal délibèrent pour la création d'un budget annexe individualisé « centre de loisirs et périscolaire ».

La création de ce budget annexe est adoptée à la majorité des membres présents.

☞ **CONTRAT DE RIVIERE HAUT ADOUR :**

Patrick Pujo, conseiller municipal et délégué au Syndicat Mixte du Haut et Moyen Adour (S.M.H.M.A.), indique qu'il est nécessaire, dans le cadre de la phase préparatoire au second contrat de Rivière, de valider l'espace de mobilité de l'Adour sur le territoire communal.

Les différents syndicats du moyen Adour et du haut Adour ont d'ores et déjà validé ce dossier. Il revient désormais à chaque commune de l'entériner en précisant que la divagation naturelle

de l'Adour sera respectée. Il est à noter que l'Adour sur le territoire communal change de profil suite aux différentes crues mais que rien n'est impacté à ce jour.

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de valider l'espace de mobilité admissible défini sur le territoire de la commune de Horgues dans sa version définitive du 29 juillet 2014.

☞ **SOUTIEN A LA POSTE DE BERNAC-DEBAT :**

Monsieur le Maire rappelle les difficultés de maintien des services postaux de proximité dans les communes rurales. La commune de Bernac-Debat est confrontée à ce problème depuis quelques années face à la Direction de la Poste.

Même si la commune de Horgues dépend du bureau de poste de Laloubère, par souci de solidarité avec les communes rurales, monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de Horgues d'adopter une délibération visant à soutenir les élus de Bernac-Debat.

Les membres du conseil municipal soutiennent à l'unanimité les propositions énoncées, à savoir le maintien : des horaires (15h00), des 6 jours d'ouverture (dont le samedi) et de la gestion du service par des agents de la Poste.

☞ **ELECTIONS DEPARTEMENTALES :**

Marylène Rouillon, conseillère municipale, est chargée de l'organisation des élections départementales qui auront lieu les 22 et 29 mars 2015.

Quatre listes se sont déclarées candidates à cette élection.

Les permanences assurées par les élus du conseil municipal seront de 3h00. Elles pourront être continues ou discontinues et flexibles. Monsieur le Maire n'assurera pas de permanence du bureau de vote qui sera tenu au minimum par 3 élus sur chaque créneau horaire.

Le président du bureau de vote, son secrétaire et un assesseur seront présents à l'ouverture du scrutin qui se déroulera de 8h00 à 18h00.

☞ **MEDAILLE DU TRAVAIL DES AGENTS :**

Nicole Esquiro, adjointe au Maire en charge du Personnel, indique que tous les agents titulaires pourront bénéficier de la médaille communale du travail.

Les agents auront droit à une cérémonie individuelle à laquelle seront conviés quelques proches et l'ensemble du conseil municipal. La municipalité prendra en charge la médaille et la collation.

Les agents bénéficiaires sont Bernard Dulac (médaille 20 ans), Thierry Cazenave (médaille 30 ans), Ariane Peyrou (médaille 30 ans). Les dossiers seront établis avec les agents et à charge pour ces derniers, de faire les démarches nécessaires auprès du CNAS s'ils en dépendent.

☞ **MODIFICATION CONVENTION DE LA SALLE DES FETES :**

Raymond Vergès, adjoint au Maire, souhaite qu'il soit stipulé sur la convention de la salle des fêtes (rue de l'agriculture) « lorsque le sol est mouillé, il devient sol glissant ».

☞ **QUESTIONS DIVERSES :**

***Renouvellement de la convention R.A.M. :

Le relais d'assistantes maternelles d'Odos indique qu'elle souhaiterait que les communes adhérentes adoptent la proposition de convention pour une durée de 3 ans. En effet, chaque

année, quelques communes sont toujours réticentes à voter le budget et ces dernières en quittant le relais de manière fortuite pourrait créer un déséquilibre important du comité de pilotage.

Les membres du conseil municipal délibèrent à l'unanimité pour la signature de cette convention.

*****Recrutement d'agents non titulaires de remplacement :**

Le conseil municipal considérant que dans certains cas (congés de maladie, accidents du travail, ...) les besoins de service justifient le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux et/ou d'agents contractuels, autorise, pour la durée de la mandature, monsieur le Maire ou son adjoint par délégation à recruter des agents non titulaires de remplacement.

⇒ Délibération prise à l'unanimité des membres présents.

*****Remboursements Gras Savoye :**

Dans le cadre des assurances statutaires, la société de courtage Gras Savoye effectue un remboursement :

-à la suite d'une régularisation pour un trop perçu pour l'année 2014, d'un montant de 126,81 € (cent vingt-six euros et quatre-vingt-un centimes),

-à la suite du congé maternité de Pascaline Vicente, pour la période du 1^{er} août au 13 août 2014, des indemnités journalières d'un montant de 647,07 € (six cent quarante-sept euros et sept centimes).

Les membres du conseil municipal, après délibération, acceptent à l'unanimité l'encaissement de ces recettes et chargent Monsieur le Maire d'émettre les titres de recettes correspondant au profit de la commune.

*****Recouvrement des taxes d'urbanisme :**

La trésorerie d'Ossun a proposé deux dossiers pour lesquels la municipalité pouvait faire état de remise gracieuse des majorations et des pénalités. Il est précisé que les titulaires de ces dossiers ont réglé le montant principal qui leur incombait.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont favorables, par 11 voix pour et 4 abstentions, à l'exonération de ces majorations et pénalités de retard.

Les délibérations seront établies nominativement et transmises à la trésorerie d'Ossun pour attribution.

*****Feuillet d'informations :**

Il manque un article pour lancer la publication. La distribution est prévue pour fin mars 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

